REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie et de l'emploi
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir

Montant des émoluments pour exercer le transport professionnel de personnes en taxi ou VTC

Emoluments pour l'examen des requêtes et des demandes :

Requête pour la délivrance ou le renouvellement de l'autorisation d'exercer comme chauffeur ou d'exploiter une entreprise	200 F
Requête pour la délivrance de l'immatriculation VTC	200 F
Demande d'inscription sur la liste d'attente pour l'obtention d'une AUADP	50 F
Demande en réduction de la taxe annuelle d'AUADP	0 F

Emoluments pour l'établissement de documents et d'attestations :

Carte professionnelle de chauffeur	70 F
Duplicata de la carte professionnelle de chauffeur ou de toute autre autorisation	70 F
Attestation de reprise d'une plaque d'immatriculation suite à son dépôt volontaire	50 F
Attestation d'attribution d'une nouvelle plaque d'immatriculation suite à la perte ou au vol de l'ancienne plaque	50 F

Emoluments pour les examens de chauffeur :

Demande de dispense de tout ou partie des examens	80 F
Frais d'inscription aux examens théoriques et pratiques, selon le nombre et la durée des examens	100 à 1 200 F